



INSTITUT DE
FORMATION
DES PROFESSIONNELS DE LA
PHARMACIE

DEUST PRÉPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE

BAC+2 en partenariat avec
l'Université Marie et Louis Pasteur (UFR Santé)

INSTITUT DE FORMATION DES
PROFESSIONNELS DE LA PHARMACIE

46 | 50 Avenue Clemenceau
25000 BESANCON



SOMMAIRE

- 04 ÉDITO
- 05 A PROPOS DE NOUS
- 06 LES LOCAUX
- 07 ÊTRE APPRENTI(E)
- 08 L'ALTERNANCE
- 10 LE MÉTIER
- 11 LA FORMATION
- 15 ET APRÈS...
- 16 PRÉINSCRIPTIONS
- 17 MODALITÉS
- 19 INFORMATIONS PRATIQUES



L'année 1955 marque un tournant décisif dans la formation des préparateurs en pharmacie en Franche-Comté, avec la création d'une association dédiée regroupant pharmaciens et préparateurs. Nous célébrons aujourd'hui 70 ans d'évolution continue de cette formation.

Le métier de préparateur en pharmacie ne cesse de se diversifier et de se renforcer avec de nouvelles responsabilités, comme le montre l'exemple de la vaccination. Ces missions élargies témoignent de l'importance et de la complexité croissantes de la profession.

Notre programme de formation est développé en collaboration avec l'Université Marie et Louis Pasteur. Cette synergie garantit une adaptation constante aux nouvelles compétences requises pour la profession.

Nous avons également intégré une nouvelle plateforme numérique. Celle-ci favorise des interactions pédagogiques et collaboratives dynamiques entre le centre de formation, les apprenants et les pharmacies, enrichissant ainsi l'expérience éducative.

Toute l'équipe vous souhaite une formation studieuse et épanouissante.



*Michel Jassey,
Directeur*

À PROPOS DE NOUS

L'IFPP

L'IFPP, Institut de Formation des Professionnels de la Pharmacie est une association agréée, régie par la loi 1901.

Elle est certifiée Qualiopi pour ses actions de formation.

DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie
Nomenclature du niveau de qualification :

Niveau 5

N° RNCP 35719 - Arrêté du 11/06/2021

UNE RÉFÉRENCE RÉGIONALE

70 ans d'expérience dans la formation des collaborateurs de pharmaciens.

Une équipe administrative et pédagogique dynamique.

Une formation aux méthodes pédagogiques innovantes qui garantit une insertion professionnelle.

Nos chiffres 2024-2025

- Taux de réussite : 83, 58 %
- Taux de satisfaction : 77,9 %
- Taux de rupture : 16,67 %

L'équipe

Une équipe

- administrative
- pédagogique composée de formateurs et de personnels compétents : pharmaciens et professionnels du domaine de la santé.



5 SALLES CONNECTÉES

Vidéoprojecteurs,
Wifi

1 salle informatique avec 20 PC + webcam



1 SALLE DE TRAVAUX PRATIQUES

Laboratoire de préparations magistrales



3 PHARMACIES EXPÉRIMENTALES

Pour les mises en situation professionnelle



1 SALLE DE VISIOCONFÉRENCE

ÊTRE APPRENTI(E)



L'alternance : une formation, un emploi

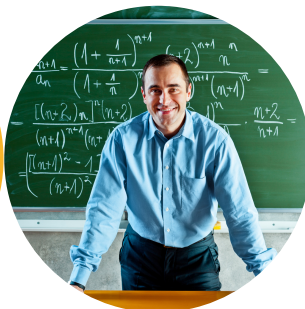
Tout en continuant vos études, vous entrez dans la vie active en signant un contrat de travail conclu avec votre employeur.

- Vous percevez un salaire, en pourcentage du SMIC et en fonction de votre âge et de votre parcours.
- En entreprise, votre Maître d'Apprentissage vous formera et vous prendrez des responsabilités.
- Vous allez acquérir une expérience professionnelle que vous pourrez valoriser à l'issue de votre formation.
- Vous vous formerez à la fois en entreprise et en centre de formation.

En lien avec l'Université Marie et Louis Pasteur, vous recevrez également une carte d'étudiant ouvrant droit à l'accès à la bibliothèque universitaire et de nombreux avantages : réduction pour les transports, les tarifs d'entrées dans les musées, cinémas, etc...

ALTERNANCE

L'alternance est un système de formation fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui s'alternent. Comprenant deux types de contrats, le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, l'alternance permet de concilier travail en entreprise et formation théorique.



La réussite de cette forme d'éducation est basée sur une collaboration étroite entre le centre de formation et les entreprises qui y envoient leurs apprentis, afin que ceux-ci puissent bénéficier d'une formation cohérente et efficace.

LES DIFFÉRENTS CONTRATS

• CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Quelle est la durée ?

2 ans, contrat renouvelable par les parties une année si l'objectif n'a pas pu être atteint

Qui peut bénéficier de ce contrat ?

Toute personne de moins de 30 ans au moment de la conclusion du contrat et ayant le niveau minimum requis pour suivre la formation choisie

Quel est le statut de l'apprenti(e) ?

L'apprenti a un statut de salarié et a les mêmes droits et obligations que les autres salariés de l'entreprise. Une spécificité concernant les congés payés d'un apprenti : ils doivent être posés en dehors des périodes de cours.

ALTERNANCE

• CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le contrat d'apprentissage aménagé est destiné à tout travailleur qui dispose de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) accordée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). La conclusion d'un contrat d'apprentissage aménagé est accessible sans limite d'âge maximum.

• CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition - dans le cadre de la formation continue - d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes.

Quelle est la durée ?

2 ans, renouvelable une année si l'objectif n'a pas pu être atteint.

Qui peut bénéficier de ce contrat ?

Les personnes de moins de 26 ans et plus sans qualification professionnelle ou qui veulent compléter leur formation initiale, quel qu'en soit le niveau, pour pouvoir accéder aux métiers souhaités.

Les demandeurs d'emploi, dès leur inscription au pôle emploi, lorsqu'une professionnalisation s'avère nécessaire pour favoriser leur retour vers l'emploi.

Quel est le statut de la personne ?

La personne en contrat de professionnalisation a un statut de salarié et bénéficie des mêmes avantages que les autres salariés de l'entreprise.



LE MÉTIER

ACTIVITÉS

- Analyse de l'ordonnance ou de la demande de produits de santé, de produits diététiques, cosmétiques et d'hygiène corporelle. Dispensation des produits de santé demandés et conseils aux patients/clients.
- Gestion des stocks
- Participation à la prévention, l'information et la vigilance des patients/clients
- Accueil du public et vente
- Fonctions administratives nécessaires pour le remboursement des médicaments et matériels
- Participation à la démarche d'assurance qualité

LES QUALITÉS REQUISES

• MÉTHODIQUE

Ce métier demande une rigueur extrême pour respecter les bons dosages : toute erreur peut être lourde de conséquence. Il faut donc rester concentré et ne pas être étourdi.

• RELATIONNEL

Pour bien conseiller, écouter et rassurer la clientèle il faut avoir un bon sens du relationnel.

• HABILITÉ MANUELLE

La minutie est essentielle pour ce métier, chaque geste doit être exécuté avec une grande précision.



LA FORMATION

PRÉSENTATION

Une formation rémunérée

Un statut de salarié

L'enseignement général et professionnel est assuré par l'organisme de formation. L'apprenti est aussi formé dans l'entreprise avec laquelle il a signé un contrat de qualification. Il est accompagné par un tuteur.

LIEUX D'APPRENTISSAGE

Théorie = IFPP

Pratique = Pharmacie d'officine / Pharmacie à usage interne d'une structure de santé

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable de seconder le pharmacien, d'être à l'écoute des patients et de leur donner des conseils, de délivrer des médicaments à bon escient et sous le contrôle du pharmacien, de réaliser quelques préparations de produits pharmaceutiques sur prescription médicale, de participer à la gestion du stock.

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Etre titulaire d'un BAC ou du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.)

Répondre aux critères nationaux (Parcoursup)

Avoir signé un contrat en alternance avec un employeur

DURÉE

Formation de 2 ans, soit 845 heures

Rythme hebdomadaire : 14 h 30 en centre de formation et 20 h 30 en entreprise.

DÉLAI D'ACCÈS

Avoir déposé un dossier à l'IFPP

Avoir passé des tests et entretien : ces épreuves permettent d'évaluer le niveau des pré-requis et la motivation du candidat

Avoir signé un contrat d'alternance



La formation du DEUST préparateur/technicien en pharmacie est accessible aux personnes en situation de handicap. Dans ce cas, veuillez nous contacter pour étudier votre demande et les besoins de compensations nécessaires.

LA FORMATION

BLOCS DE COMPÉTENCES

BC01	Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge
BC02	Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques
BC03	Agir en matière de prévention
BC04	Gérer les flux pharmaceutiques
BC05	Se situer en tant que professionnel de santé
BC06	Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION PENDANT LA FORMATION

- Des contrôles continus et contrôles terminaux
- Le tuteur en entreprise évalue l'acquisition des compétences de l'apprenant au moyen d'un questionnaire intégré à l'espace de formation numérique dédié
- Les formateurs se réunissent à mi-semestre pour dresser un bilan sur les notes et le comportement de chaque apprenant, adressé ensuite à l'apprenti et à son tuteur via une plateforme numérique
- Une session de rattrapage des contrôles terminaux est programmée chaque année
- Pour l'obtention du DEUST, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits ECTS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ACCOMPAGNEMENT

- Cours théoriques mixtes (en présentiel et à distance)
- Blended learning
- Travaux pratiques ou laboratoire de galénique
- Mises en situation en pharmacie expérimentale
- Animation de l'alternance et communication avec l'entreprise grâce à un outil de liaison dématérialisé
- Entretiens individuels avec l'apprenant
- Travaux de groupes
- Soutien
- Visites en entreprises : intégration et pédagogies

LA FORMATION

PROGRAMME 1ÈRE ANNÉE

SEMESTRE 1	Compétences professionnelles
UE11 : Dispensation officinale 1 (31) + communication/méthodologie à l'officine (10)	BC01, BC02, BC03, BC04, BC05, BC06
UE12 : PAPP 1	BC01, BC02, BC03, BC05, BC06
UE13 : Législation pharmaceutique 1	BC01, BC04, BC05, BC06
UE14 : Galénique 1	BC01, BC03, BC04, BC05, BC06
UE15 : Préparation des médicaments	BC01, BC02, BC03, BC04, BC05, BC06
UE17 : Pratique professionnelle 1	BC01, BC02, BC03, BC04, BC05, BC06
UE18 : Santé numérique 1	BC01, BC02, BC03, BC05, BC06
TOTAL = 203 heures	

SEMESTRE 2	Compétences professionnelles
UE21 : Dispensation officinale 2	BC01, BC02, BC03, BC04, BC05, BC06
UE22 : PAPP 2 (63) + Toxicologie (10)	BC01, BC02, BC03, BC05, BC06
UE23 : Législation du travail	BC01, BC02, BC03, BC05, BC06
UE24 : Botanique (10) + Mycologie (4)	BC01, BC03, BC05, BC06
UE25 : Phytothérapie (11) + Pharmacognosie (11) + Aromathérapie (6)	BC05, BC06
UE26 : Gestion à l'officine 2	BC01, BC04, BC05, BC06
UE27 : Pratique professionnelle 2	BC01, BC02, BC03, BC04, BC05, BC06
UE28 : Santé numérique 2	BC01, BC02, BC03, BC05, BC06
TOTAL = 203 heures	

LA FORMATION

PROGRAMME 2ÈME ANNÉE

SEMESTRE 3	Compétences professionnelles
UE31 : Dispensation officinale 3	BC01, BC02, BC03, BC04, BC05, BC06
UE32 : PAPP 3 (74) + dispositifs médicaux 1 (5)	BC01, BC02, BC03, BC05, BC06
UE33 : Immunologie	BC01, BC02, BC03, BC05, BC06
UE34 : Chimie	BC01, BC03, BC05, BC06
UE35 : Biochimie	BC01, BC03, BC05, BC06
UE36 : Santé environnementale	BC03, BC05, BC06
UE37 : Pratique professionnelle 3	BC01, BC02, BC03, BC04, BC05, BC06
UE38 : Santé numérique 3	BC01, BC02, BC03, BC05, BC06
TOTAL = 203 heures	

SEMESTRE 4	Compétences professionnelles
UE41 : Dispensation officinale 4	BC01, BC02, BC03, BC04, BC05, BC06
UE42 : PAPP 4 (70) + dispositifs médicaux 2 (5)	BC01, BC02, BC03, BC05, BC06
UE43 : Législation pharmaceutique 2	BC01, BC04, BC05, BC06
UE44 : Galénique 2	BC01, BC03, BC04, BC05, BC06
UE45 : Préparation des médicaments 2	BC01, BC02, BC03, BC04, BC05, BC06
UE46 : Anglais	BC01, BC02, BC03, BC04, BC05, BC06
UE47 : Pratique professionnelle 4	BC01, BC02, BC03, BC04, BC05, BC06
UE48 : Santé numérique 4	BC03, BC05, BC06
UE49 : AFGSU	BC03, BC05, BC06
TOTAL : 203 heures	

ET APRÈS...

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

L'AFPPFC offre aux professionnels de l'officine la possibilité de se spécialiser dans l'un des domaines suivants :

Dermocosmétique pharmaceutique

Formation de 278h sur 9 mois permettant d'apporter un conseil professionnalisé sur les produits d'hygiène et de soin, ainsi qu'en matière de prévention dans le domaine dermocosmétique.



Dispensation de matériel médical à l'officine

Formation de 188h sur 8 mois permettant d'accompagner le patient pour assurer le maintien à domicile et le conseiller en globalité sur sa pathologie, son traitement et sa vie quotidienne.



Phytothérapie - Aromathérapie - Herboristerie en pharmacie d'officine

Formation de 305.5 heures sur 10 mois permettant de conseiller le patient en matière de produits de santé à base de plantes (phytothérapie, aromathérapie et herboristerie) afin de contribuer au maintien et à l'amélioration de sa santé.



INSERTION PROFESSIONNELLE

À la recherche d'un emploi ? L'IFPP, CFA Pharmacie met à disposition une plateforme de recherche d'emploi directement accessible depuis une page dédiée sur notre site internet. Vous pouvez y retrouver les offres à pourvoir en CDD et CDI dans toute la région.

PASSERELLE

Après l'obtention du DEUST, vous pouvez candidater à la 2ème ou 3ème année des études pharmaceutique pour devenir pharmacien auprès de l'UFR santé.



PRÉINSCRIPTIONS



MODALITÉS

Vous devez déposer un dossier à l'IFPP entre février et septembre.

Préinscriptions uniquement en ligne sur notre site internet :

www.cfapharma-besancon.com

Le plus tôt possible est recommandé afin d'avoir suffisamment de temps pour rechercher une pharmacie d'accueil et être aidé dans cette démarche par l'IFPP.

La formation démarre mi-septembre chaque année.

Pas de possibilité d'entrée et sortie permanentes.

SELECTION VIA PARCOURSUP

Les apprenants sont sélectionnés via la plateforme Parcoursup. Les dossiers sont examinés de manière conjointe par une commission d'admission incluant des représentants des CFA et de l'Université et présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie.

Un contrat d'apprentissage doit être associé à la formation. L'obtention du baccalauréat est obligatoire avant l'entrée en formation.

SELECTION HORS PARCOURSUP

Préinscriptions dès février - Contacter l'IFPP au 03 81 82 16 71 ou via notre site internet : www.cfapharma-besancon.com

Les dossiers sont examinés de manière conjointe par une commission d'admission.

Un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation doit être associé à la formation. L'obtention du baccalauréat est obligatoire avant l'entrée en formation.

PRÉINSCRIPTIONS

CONSTITUTION DU DOSSIER

Votre dossier doit contenir les éléments suivants :

- 1 CV à jour
- 1 lettre de motivation
- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie du diplôme obtenu équivalent ou supérieur au BAC donnant accès à la préparation du DEUST Préparateur/technicien en pharmacie (à fournir dès obtention)
- Photocopie des bulletins de notes des 2 dernières années

Votre préinscription sera prise en compte une fois l'intégralité des documents réceptionnés. Vous recevrez un mail de confirmation.

Tous les préinscrits dont le dossier est complet seront convoqués pour passer des tests et un entretien individuel.

COÛT DE LA FORMATION

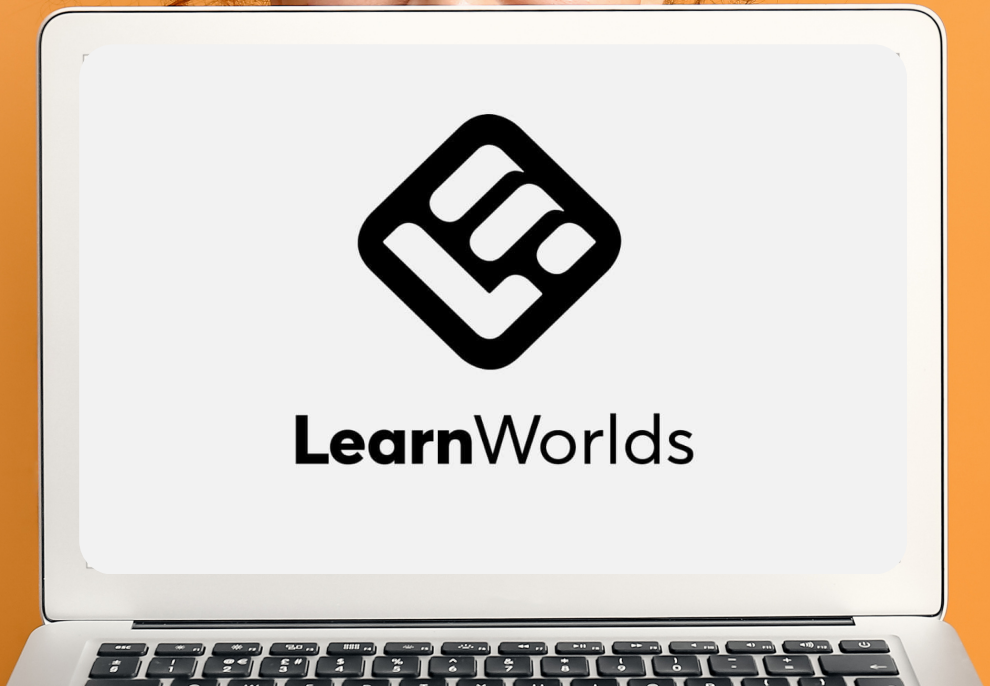
Pour les alternants qui ont signés un contrat d'apprentissage, les frais sont pris en charge par un organisme financeur : OPCO* (coût contrat défini par France Compétence).

Situations particulières, autres possibilités de financement : nous contacter.

Une fois l'admission effective, vous devez vous acquitter d'une cotisation annuelle de 25 €* à l'IFPP et de la CVEC (contribution vie étudiante et de campus).

*cotisation à l'association agréée régie par la loi 1901





L'IFPP s'est doté d'une plateforme pédagogique et collaborative. LearnWorlds est un LMS de nouvelle génération qui permet de mettre à disposition des apprenants les supports de cours et de collaborer avec les tuteurs en entreprise.



CAFÉTÉRIA

Un espace cafétéria est disponible permettant de réchauffer les repas.

Vous pouvez conserver votre déjeuner au réfrigérateur pendant votre matinée de cours.



ESPACE DÉTENTE

Un espace de détente convivial est à votre disposition pour les inter-cours près des salles de travail.



ACCESSIBILITÉ

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Merci de nous contacter pour étudier ensemble votre demande et les besoins de compensation nécessaires.



CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES ET DES PRIX

Chaque année, l'IFPP organise sa soirée de remise des diplômes afin de mettre à l'honneur les diplômés. C'est également un moment de rencontre entre les maîtres de stage, les formateurs et les apprentis.



46-50 Avenue Clémenceau | 25000 Besançon
03 81 82 16 71 | informations.cfapharma@gmail.com

www.cfapharma-besancon.com